

Conseil d'administration du 26 novembre 2015

Délibération n° 2015-26

relative à l'approbation du « *Rapport annuel sur les emplois de la participation des employeurs à l'effort de construction et sur la situation financière des organismes gestionnaires de la participation des employeurs à l'effort de construction* » pour l'année 2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

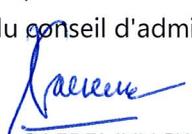
Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L 342-2.-I 4°, R. 342-2. II 12° et R. 342-3 ;

DÉCIDE

Article unique : le rapport annuel portant sur les emplois de la participation des employeurs à l'effort de construction et la situation financière des organismes gestionnaires de la participation des employeurs à l'effort de construction, présenté en conseil d'administration, au titre de l'année 2014, est approuvé.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Puteaux, le 26 novembre 2015
Le Président du conseil d'administration,


Jean GAEREMYNCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.